

<http://gec.venissieux.org/Convention-OMR>



# Convention OMR

- Lettre des élus -



Publication date: mardi 21 janvier 2020

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

**Les actions de l'office municipal des retraités sont de première importance. Quand toutes les énergies sont mobilisées et rassemblées, les résultats se voient. Notre ville est jeune, mais ne regardons pas que dans une direction. L'allongement de l'espérance de vie modifie la pyramide des âges.**

Dans les domaines des loisirs, de la solidarité, de la culture et de la santé, l'OMR joue un rôle pivot, crée du lien social, et brise l'isolement. Il intervient en complémentarité, avec les organismes et structures du 3ème âge, sur des problématiques des retraités, personnes handicapées ou inaptées au travail, de plus de 50 ans. Cette nouvelle convention illustre la confiance réciproque nouée, entre l'office la ville, et notre vive attention au 3ème âge.

Deux défis se présentent à notre société. Les difficultés que rencontrent les personnes âgées pour vivre dignement, ne cessent de s'accroître. Le chômage de masse et le décalage de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, ont eu pour effet de créer des poches de pauvreté. On constate que ces seniors sous le seuil de pauvreté, sont en majorité des femmes.

Présenter la réforme des retraites à points, synonyme de baisse de pensions et d'une précarité généralisée, relève de l'indécence. Les Français, les syndicats, de très nombreuses professions s'y opposent frontalement, car tout le monde a compris ce qui se tramait derrière la volonté du chef de l'État : casser le système le plus solidaire et le plus juste socialement des retraites par répartition, pour l'offrir aux assurances privées.

L'autre défi concerne la dépendance. On estime qu'il faudrait créer 10 000 postes supplémentaires dans les EHPAD et structures d'aide à domicile, dès 2020. Avec la Métropole, je me bats auprès de l'ARS, pour l'arrivée d'un nouvel EHPAD dans le quartier Puisoz-Grand-Parilly. Par ailleurs, notre ville s'est portée candidate à l'appel à projet de l'ARS, relatif à la création d'un accueil de jour médicalisé de 10 places, destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie ou atteintes d'Alzheimer. Par effet de rotation, ces 10 places permettront l'accueil de bien plus de 10 personnes. Ce dispositif viendrait en complément de l'accueil de jour non médicalisé de 8 places, dont la ville de Vénissieux dispose aujourd'hui, et qui est géré par le CCAS (résidence Henri Raynaud).

Penser le 3ème âge, c'est placer le débat en termes de solidarité et de justice sociale, et non en termes de points et de marchés.